



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N°28 / 2026
Portant réglementation de la circulation
Rue de l'Industrie en agglomération

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L2213.6 ;
- VU** le Code de la Route et notamment l'article. R411-8 ;
- VU** l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de réfection des enrobés et travaux préparatoires de la rue de l'Industrie, entre le giratoire de la RD 468 et la rue Eiffel à Kilstett par l'entreprise Jean Lefèbvre de Schweighouse/Moder, pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

ARRETE

Article 1 : A compter du 29 juin 2026, et pour une durée de 15 jours, l'entreprise Jean Lefèbvre est autorisée à réaliser des travaux de réfection des enrobés et travaux préparatoires de la rue de l'Industrie, entre le giratoire de la RD 468 et la rue Eiffel à Kilstett pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Article 2 : A compter du 29 juin 2026, et pour une durée de 15 jours, la circulation sera règlementée comme suit dans les deux sens de circulation :

- Circulation alternée manuellement
- Empiètement sur chaussée
- Interdiction de stationner et dépasser pour tous les véhicules
- Vitesse limitée à 30km/h

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par l'entreprise Jean Lefèbvre.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Monsieur le Directeur de l'entreprise Jean Lefèbvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :
-Monsieur le Maire de la commune de Kilstett
-Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau



Kilstett, le 22 juin 2026

Le Maire :

Olivier MEYER